Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260320-2026_03_20_D32-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 32

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026 Convocation affichée le : 16 mars 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé :

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 19

Procuration :

Secrétaire de séance : Denis SALAÜN.

Objet de la Délibération
Lecture de la charte de l'élu local.

Immédiatement après l'élection des adjoints, et avant toute autre délibération, Mme BLEUZEN donne lecture de la charte de l'élu local.

Mme BLEUZEN lit intégralement la charte de l'élu local (art. L. 1111-12 du CGCT).

Elle remet à chaque conseiller municipal une copie de la charte.

Elle remet également à chaque conseiller une copie du chapitre III du titre II du Livre Ier de la 2e partie du CGCT (relatif aux droits et obligations des élus).

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.